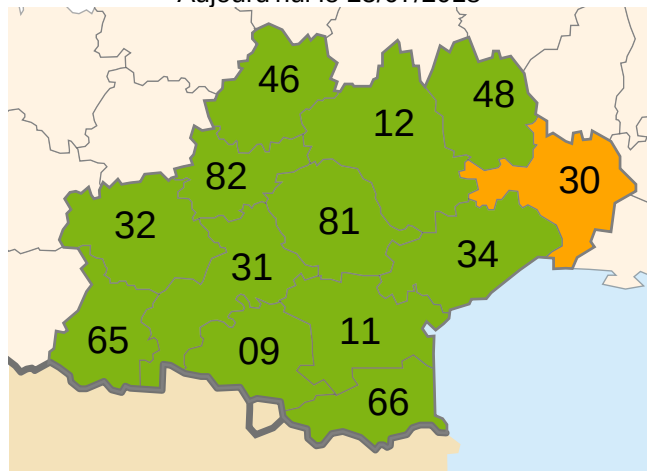
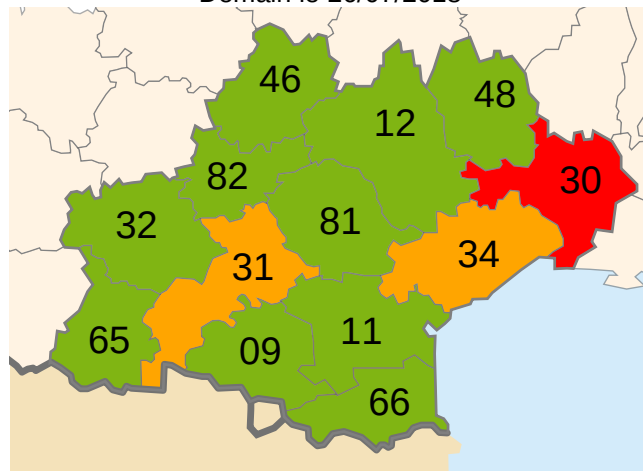


SITUATION

Aujourd'hui le 25/07/2018



Demain le 26/07/2018



Aujourd'hui le 25/07/2018			Départements	Demain le 26/07/2018			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 17/08/2017
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende:

Procédure d'alerte*

Procédure d'information

Pas de procédure

O₃: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂: dioxyde d'azote

* Pour tous renseignements sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo-Occitanie prévoit un épisode de pollution de l'air à l'ozone (O₃) sur les départements du Gard, de l'Hérault et de la Haute-Garonne pour la journée du 26/07/2018.

Suite au communiqué diffusé mardi, le département du Gard est en procédure d'information et recommandation pour la journée du 25/07/2018. Suite à la persistance de cet épisode de pollution à l'ozone, le département du Gard est placé en procédure d'alerte pour la journée du 26/07/2018.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

La cause principale de la formation de ce polluant est la transformation sous l'action du soleil, de la chaleur, et d'un vent faible, de certains polluants émis essentiellement par les automobiles et les industries. L'ozone apparaît à partir du début de l'après-midi et ses teneurs culminent au plus chaud de la journée, puis diminuent généralement le soir.

EVOLUTION :

La région Occitanie connaît actuellement des conditions météorologiques chaudes et ensoleillées accompagnées d'un vent faible.

Jeudi 26/07/2018, ces conditions météorologiques vont se dégrader avec localement des pics de chaleur avec un vent très faible. Sur les départements du Gard, de l'Hérault et de la Haute-Garonne, la formation d'ozone va s'intensifier sous l'effet des émissions polluantes et devrait entraîner un épisode de pollution pour la journée du 26/07/2018.

Pour la journée de vendredi 27/07/2018, les températures vont légèrement redescendre. Pour le moment, aucune tendance ne se dégage et un nouveau point de la situation sera effectué demain en fonction de l'évolution des mesures et de l'actualisation des modèles de prévision.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

Recommandations de protection individuelle

Populations vulnérables : <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i> Populations sensibles : <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i>	- Evitez les sorties durant l'après-midi. - Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) : - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
Population générale	- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

Recommandations pour limiter les émissions de polluants

A la maison / au travail	- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis. - Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).
Déplacements	- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être - Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun. - Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
Industriels	- Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org

Contact départements

[11],[30],[34],[48],[66] :

06.07.26.47.11

Contact départements

[09],[12],[31],[32],[46],[65],[81],[82] :

06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46

Mesures d'urgence

<http://www.gard.gouv.fr/>

<http://www.herault.gouv.fr/>

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr

ARS Occitanie

Informations santé, AIR SANTÉ :

05 61 77 94 44

